

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Christian BURLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Marie-France DROPHY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPIY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Héléne LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUGGI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Jean-Pierre SERRUS - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Maurice CHAZEAU - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michel AZOULAI - Henri CAMBESSEDES représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Gaëlle LENFANT - Gaby CHARROUX représenté par Marc POGGIALE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Sandra DALBIN représentée par Didier PARAKIAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Philippe DE SAINTDO représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Claude DELAGE représenté par Yves MORAINÉ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Frédéric DOURNAYAN représenté par Marie-Louise LOTA - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Jean-Christophe GROSSI représenté par Jacques BOUDON - Garo HOVSEPIAN représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Jean-Claude FERAUD - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Bernard DESTROST - Albert LAPEYRE représenté par Xavier MERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Laurence LUCCIONI représentée par Virginie MONNET-CORTI - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Pascal MONTECOT représenté par Roland GIBERTI - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Michel ILLAC - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGÉAC - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Richard MIRON - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Laurent COMAS - Eric DIARD - Héléne GENTE-CEAGLIO - Georges MAURY - Michel MILLE - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Eric SCOTTO - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 023-2681/17/CM

■ Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'appel à manifestation d'intérêt - Territoires d'innovation de grande ambition - lancé dans le cadre du Programme d'Investissements d'avenir 3

MET 17/4577/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Doté de près de 57 milliards d'euros, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le commissariat général à l'Investissement, a été mis en place par l'Etat pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, avec un principe de co-financement pour chaque projet.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) 3ème génération, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 24 Mars 2017 pour les « Territoires d'innovation de grande ambition ». Il vise à identifier et sélectionner des projets originaux à travers de nouvelles formes de coopération, avec une redéfinition des périmètres s'appuyant sur les effets de la réforme territoriale, notamment avec la constitution des métropoles.

Des dynamiques d'innovation territoriale se structurent pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et écologique, numérique, démographique et sociale des territoires. Les défis à relever sont en effet ambitieux :

- permettre et faciliter l'émergence d'idées et de nouvelles formes de coopération, ainsi que l'évolution des usages ;
- doter les entreprises, dans leur diversité de taille et de statut, d'avantages compétitifs ; être plus attractifs vis-à-vis d'investisseurs ou être en mesure d'exporter des technologies et des solutions éprouvées ;
- tenir compte, dans l'élaboration de solutions, des habitants dont l'environnement quotidien est modifié ;
- organiser des systèmes résilients face, notamment, aux risques induits par les changements climatiques.
- renouveler l'offre et révéler le potentiel culturel.

L'action «Territoires d'innovation de grande ambition » du Programme d'investissements d'avenir porte l'ambition de changer l'échelle et l'impact de ces dynamiques. Elle s'inscrit, également, dans le prolongement d'actions interministérielles telles que les démonstrateurs industriels pour la ville durable qui soutiennent le développement d'un vivier d'innovations.

Elle promeut une approche à la fois territorialisée, partenariale et décloisonnée de l'innovation.

L'objet de l'action PIA «Territoires d'Innovation de grande ambition » est d'identifier, de sélectionner et d'accompagner une dizaine de territoires d'intérêt national, dans les étapes clés d'un projet de transformation ambitieux et fédérateur, selon une stratégie clairement définie tenant compte des spécificités du territoire.

- Les projets soutenus devront articuler des innovations structurantes dans différents secteurs, des initiatives publiques et privées, des ressources académiques, scientifiques, économiques et industrielles, au service d'une ambition opérationnelle clairement énoncée, véritable cap dans la durée.
- Les expérimentations seront conduites à l'échelle du territoire ciblé, avec un impact visé substantiel sur la qualité de vie des habitants et la durabilité globale du territoire concerné, à l'exclusion d'actions innovantes mais sans lien particulier avec le territoire.
- Les projets relèveront d'une démarche intégrée de pilotage et d'évaluation, garante de l'acceptabilité sociale, de la faisabilité, de la pertinence des modèles d'affaires et des modèles économiques des

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017

expérimentations menées. L'évaluation, *ex ante* et *ex post*, construite en fonction de l'ambition initiale du projet, est au cœur des objectifs de l'action.

La réponse de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cet appel à manifestation d'intérêt « Territoires d'innovation de grande ambition » a pour objectif d'accompagner la dimension innovante du projet métropolitain en cours de définition.

La démarche proposée par cet AMI fait, en effet, totalement écho à celle mise en œuvre pour l'élaboration du Projet Métropolitain, puisqu'il s'agit de mise en perspective transversale d'enjeux majeurs pour le territoire de notre métropole au service d'une vision et d'une ambition. Il est fortement exprimé l'exigence d'une approche à grande échelle et justifiant que la Métropole soit le « terrain de jeu ».

La combinaison des calendriers entre l'AMI et l'élaboration du premier document transversal sur le projet métropolitain permet d'articuler pleinement l'un à l'autre.

L'AMI sera donc l'opportunité pour la Métropole de porter et reproduire les solutions qu'elle testera : créer, expérimenter, appliquer... en partageant les avancées avec des métropoles homologues du bassin méditerranéen, croisant les mondes institutionnels, économiques, sociaux et académiques : s'inspirer mutuellement et diffuser les acquis.

Il s'agira ainsi de relever l'excellence des innovations appliquées pour répondre aux défis d'Aix-Marseille-Provence sur son propre terrain, mais aussi d'affirmer sa place de leadership méditerranéen et africain dans un domaine qui se construit actuellement de manière éparse.

Les principaux domaines du développement durable impactés par le changement climatique et les enjeux environnementaux sont au centre de la proposition : urbanisme méditerranéen à la grande échelle, développement économique, énergie, intégration sociale.

La réponse à l'appel à manifestation d'intérêt s'appuiera sur un diagnostic circonstancié, une vision de la transformation souhaitée et une approche à la fois territorialisée, partenariale et décloisonnée.

Pour la Métropole, les acquis de l'agenda de la mobilité et de l'agenda du développement économique, de même que du Pacte d'Innovation Etat Métropole ou du Programme alimentaire territorial, sont autant d'atouts pour notre candidature.

A l'issue de l'AMI en 2018, une dizaine de territoires lauréats pourra être retenu dans le cadre d'un ou plusieurs Appels à Projets permettant de mobiliser les moyens en subventions, dont l'enveloppe est de 200M€, et en investissements en fonds propres, dont l'enveloppe est de 300M€.

Il est à noter que dès la première phase de l'action, les lauréats de l'AMI pourront bénéficier d'une subvention destinée à cofinancer leurs dépenses d'ingénierie technique, juridique, financière, à hauteur de 400 000 euros maximum.

Une délibération spécifique précisant la contrepartie de la Métropole à la subvention reçue sera adoptée ultérieurement. L'enjeu direct de la Métropole est de pouvoir bénéficier de cette aide financière, permettant un accompagnement de 6 à 12 mois.

L'échéance du dépôt de dossier de l'AMI étant fixée le 29 septembre 2017, le présent rapport porte à la connaissance des membres du Conseil le dépôt de la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 et notamment l'article 134 relatif au Programme d'investissements d'avenir.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La valeur ajoutée et la spécificité de l'action promue par l'AMI dans l'accompagnement de l'ambition territoriale de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.
- Le montant des aides allouées par le PIA et l'effet levier attendu tant à l'échelle de la stratégie territoriale sélectionnée qu'à l'échelle de sa répliquabilité.
- L'importance d'alimenter le projet métropolitain par l'expression la plus large possible des acteurs et porteurs de projet du territoire.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires d'innovation de grande ambition ».

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Projet métropolitain et Conseil de
Développement

Michel ROUX

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017